



CO'MOUTIERS DES FETES
85320 MOUTIERS-SUR-LE-LAY

Mail : videgrenier85320@yahoo.com

Moutiers-sur-le-Lay, Le 10 mai 2026

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous accueillir lors de notre VIDE GRENIER aux Moutiers-sur-le-Lay ce Mardi **14 juillet 2026 à partir de 6h00** (accueil des exposants de 6h00 à 8h30).

Le vide-greniers se tiendra dans le pré entre les 2 ponts, comme chaque année. Les emplacements seront tracés le matin même. Vous trouverez ci-joint le bulletin de réservation.

Afin de faciliter votre arrivée sur le stand, nous vous demandons d'adresser votre **bulletin de réservation, la copie de votre pièce d'identité ou Registre du Commerce par mail à l'adresse suivante : videgrenier85320@yahoo.fr.**

Le règlement se fait par Helloasso - QR code sur notre affiche (divers emplacements possibles avec un minimum de 4 mètres linéaires, les 2 premiers mètres vous sont offerts).

Attention !! Tout emplacement réservé et non réclamé à 8h30 sera systématiquement redistribué.

Nous vous rappelons, que comme l'année passée, une boisson vous sera offerte à votre arrivée.

En attendant votre venue , veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

L'équipe Co'Moutiers des Fêtes !

NOTA : Ne pas oublier que les personnes qui vous accueillent sont des bénévoles, merci de votre indulgence.



ATTESTATION D' INSCRIPTION VIDE-GRENIER

A remettre obligatoirement au

Co'Moutiers des fêtes avant le début du vide-greniers

Participation au vide grenier organisé par l'association
CO'MOUTIERS 85320 MOUTIERS-SUR-LE-LAY

le Mardi **14 JUILLET 2026** aux MOUTIERS-SUR-LE-LAY, Pré entre les 2 ponts

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le :

à Ville :

Département :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Adresse mail :@.....

Titulaire de la carte d'identité / passeport n° :

Délivré(e) le :

par :

Je loue un emplacement demètres à 2€ le mètre (minimum.6ml avec véhicule) =€

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature